

Rechercher des financements pour mon projet d'adaptation fondé sur la nature : par où commencer ?

Foire aux questions - 08/12/2022

Lien du replay : <https://app.livestorm.co/dinum-12/evenement-arb-idf/live#/>

Date de diffusion : 08/12/2022

Avec : Aides-territoires, Agence Régionale de la Biodiversité Île-de-France (ARB IDF), Région Île-de-France, DRIEAT Ile-de-France, Office français de la biodiversité (OFB)

Intervenants :

- Hugo Anest, Chef de service Nature et Biodiversité, [Région Île-de-France](#) - Service nature et biodiversité - hugo.anest@iledefrance.fr
- Sophie Pradayrol, Développeuse Projets européens Environnement et Innovation urbaine, [Région Île-de-France](#) - Service développement et coopération européenne - sophie.pradayrol@iledefrance.fr
- Robert Schoen, Adjoint à la cheffe du service nature et paysage [DRIEAT Île-de-France](#)
- Florence Brun, Chargée de mission Appui aux Acteurs et Mobilisation des Territoires, [Office français de la biodiversité](#)
- Klaire Houeix, Chargée d'étude Ingénierie territoriale, ARB IDF
- Bettina Leblanc, chargée de déploiement pour Aides-territoires

Les dispositifs de la Région Île-de-France

Dispositifs présentés lors du webinaire :

Au niveau de la Région

- AMI "retour de la nature en ville"
- Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides
- Dispositif "pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France"
- Dispositif Plan vert "La nature partout et pour tous"
- AMI "Restauration de continuités écologiques terrestres"
- Dispositif "création d'îlots de fraîcheur sur le territoire francilien"
- Dispositif "500 petits patrimoines naturels en Ile-de-France"
- Plan régional pour reconquérir les friches franciliennes

Les aides européennes portées au niveau de la Région :

- FEDER (2021-2027)
- Interreg ENO (2021-2027)
- Urbact IV (2021-2027)
- Life+ (2021-2027)
- Life ARTISAN
- Horizon Europe

- Prix, labels, concours européens qui concernent les territoires
- Réseaux européens pour les collectivités

Question	Réponse
La stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques peut-elle permettre d'aider pour des projets de gestion des eaux pluviales ? Nous aimerions pouvoir dévier l'eau de pluie vers notre ENS plutôt que l'eau se retrouve dans notre réseau d'eaux pluviales.	C'est un projet qui serait éligible a priori.
Est ce que des aménageurs privés ou des promoteurs privés peuvent bénéficier des subventions pour la maîtrise des ruissellements et désimperméabilisation ?	Uniquement dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage déléguée avec un portage du dossier d'aide par la collectivité de situation (Il faut également que le foncier soit public). Enfin sur le dispositif îlots de fraîcheur, les entreprises privées sont éligibles mais uniquement les TPE/PME
Quels sont les critères qui déterminent qu'un territoire est carencé ou très carencé en espace vert ?	Nb de m ² /habitants Accessibilité : moins de 15 min à pied pour tous pour les espaces de proximité
Où trouver la liste des communes carencées ?	Retrouvez les communes carencées ici : https://geoweb.iau-idf.fr/portal/apps/webappviewer/index.html?id=8160bfbd7f34ebc3fb6bd48b7440f
Tous les dispositifs présentés portés par la Région sont-ils sur Aides-territoires ?	Aides-territoires et la Région Ile-de-France collaborent en effet pour rendre les aides aux porteurs de projets plus visibles : les aides de la Région sont bien référencées sur le site : https://aides-territoires.beta.gouv.fr
Est-ce que la stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques permet de financer des projets de compensation écologiques, en faveur de la restauration de zones humides ?	Aucun dispositif de la Région ne peut financer des projets de compensation écologique. La compensation écologique étant à la charge unique du maître d'ouvrage afin de garantir la mise en œuvre de la doctrine ERC très encadrée par la loi
Nous allons acheter des récupérateurs d'eau afin d'assurer l'arrosage de nos espaces verts, ce projet est donc éligible à une subvention ?	Tout à fait, dans le cadre de la stratégie eau et milieux aquatiques pour une subvention de 100 000 euros maximum représentant 50% maximum des dépenses
Est-il possible de proposer des projets d'action citoyenne de végétalisation dans le cadre du dispositif plan vert "la nature partout et pour tous?"	Les projets d'actions citoyennes ne sont pas éligibles. Cependant, il existe le budget participatif écologique de la Région pour ce type de projet.

	https://www.iledefrance.fr/budget-participatif-ecologique
La création de mares ou nettoyage de mares existantes sont elles éligibles ?	La création de mares est éligible, le nettoyage de mares / curage n'est pas éligible en l'état. Sauf dans le cadre d'un projet plus ambitieux de restauration des fonctionnalités écologiques de mares
Pour les ABC, un territoire peut-il être subventionné à la place d'une commune s'il prend le coût financier en charge ?	Nous pouvons financer les ABC (pour une commune porteuse) OU les ABi atlas de la biodiversité intercommunal porté par les interco
Une commune déjà engagée dans un ABC peut-elle encore prétendre à une aide régionale ?	Non il faut absolument que le projet n'ait pas été engagé. Cependant si l'ABC vous permet d'identifier des actions à mettre en oeuvre. Vous pouvez nous contacter pour étudier ce qui peut être accompagné. biodiversite@iledefrance.fr
Est-il possible de candidater à 2 endroits en même temps si le projet s'y prête (pour obtenir un double soutien) ? Par exemple AAP reconquête de la nature et Dispositif Plan vert pour le même projet, est-ce compatible ?	Il n'est pas possible de cumuler des subventions pour un même objet. Cependant, dans le cadre d'un projet global (à l'échelle d'une commune - type plan de renaturation) il est possible de scinder cela en plusieurs sous-projets afin d'entrer dans l'un des dispositifs de la Région Il est préférable de pouvoir en discuter pour étudier le meilleur dispositif biodiversite@iledefrance.fr
Les aides proposées sont-elles cumulables en fonction des projets?	Il n'est pas possible de cumuler des subventions pour un même objet. Cependant, dans le cadre d'un projet global (à l'échelle d'une commune - type plan de renaturation) il est possible de scinder cela en plusieurs sous-projets afin d'entrer dans l'un des dispositifs de la Région
Tous ces dispositifs sont cumulables entre eux et avec le FEDER notamment?	Sur le principe oui les dispositifs régionaux sont cumulables avec le FEDER, sous réserve de respecter les taux d'autofinancement minimum.
Quelles sont les modalités de dépôt de candidatures pour le plan vert de la Région ?	à date, toutes les démarches se font sur le site suivant : https://mesdemarches.iledefrance.fr/
La végétalisation des cours d'école peut-elle également bénéficier de "la nature partout et pour tous" ?	Les cours d'écoles entrent dans le dispositif de création d'îlots de fraîcheur. Leur végétalisation doit être associée à une démarche de désimperméabilisation.

<p>Je souhaite créer un verger de 3700 m2 (bio bien sûr). Quel est le meilleur dispositif pour nous aider ?</p>	<p>Si il s'agit d'un verger à vocation conservatoire (objectif de préservation de variétés dite rustique) C'est envisageable sur l'un des dispositifs du service Nature et Biodiversité. Si l'objectif est d'avoir un verger à vocation alimentaire (vente ou production de fruits uniquement) c'est plutôt côté direction de l'agriculture de la Région agricultureurbaine@iledefrance.fr</p>
<p>Effectivement j'ai un projet de replantation d'un quadruple alignement d'arbres et de désimperméabilisation des espaces en pied d'arbres.. je ne sais pas quel dispositif choisir ou si l'un des dispositifs peut permettre que ce projet soit éligible</p>	<p>Le projet que vous décrivez est possiblement éligible au dispositif de création d'îlot de fraîcheur vous pouvez prendre contact avec nous à l'adresse suivante : biodiversite@iledefrance.fr afin de nous en dire plus pour vous accompagner</p>
<p>Comment sont identifiées les zones caractérisées comme soumises moyennement ou hautement à l'effet d'îlot de chaleur ?</p>	<p>Il s'agit d'un travail de l'Institut Paris Région (IPR) qui a formalisé une cartographie de sensibilité à l'effet d'îlot de chaleur en IDF</p>
<p>Pour les cours d'écoles, est-ce qu'il est toujours nécessaire que celles-ci soient ouvertes au public ?</p>	<p>Pour les cours d'école entrant dans le dispositif îlots de fraîcheur. Pas de besoin d'ouverture au public nécessaire dorénavant.</p>
<p>Je porte une association environnementale aux Lilas et j'envisage plusieurs projets sur la renaturation (création espace vert, reconquête de la biodiversité), faut-il monter un dossier avec les élus et les services techniques ou peut on le faire seul ?</p>	<p>Vous pouvez le faire seul, mais il est indispensable d'avoir la "validation" de la commune ou du propriétaire pour garantir la faisabilité et l'acceptabilité de l'action : si vous n'avez pas vous même la propriété foncière du site</p>
<p>L'obtention de label est généralement payante, est-ce le cas pour le dispositif "500 petits patrimoines naturels" ?</p>	<p>Ce label petit patrimoine naturel est entièrement gratuit</p>
<p>Une association dont le siège social n'est pas en IDF peut elle emmarger aux différents dispositifs? Même si l'animation est 100% en IDF? Les projets interrégionaux ne sont pas éligibles?</p>	<p>Uniquement si le projet est à 100% localisé en IDF et sur une aide en investissement. → Les projets interrégionaux sont éligibles pour le FEDER sur l'axe interrégional Bassin de la Seine</p>
<p>Une thèse CIFRE portant sur la sauvegarde et la restauration des sols et de leur services systémiques serait elle éligible au financement au titre des études prospectives des futurs espaces à renaturer</p>	<p>Les thèse CIFRE ne sont pas éligibles à proprement parlé par la Région (sauf si elles sont portées par la Région) Cependant, les projets de recherche portés par des laboratoires peuvent être éligibles</p>

<p>Une association peut-elle initier et/ou porter un projet pour le dispositif pour la reconquête de la biodiversité?</p>	<p>Les associations sont identifiées en tant que bénéficiaires du dispositif "Reconquête de la biodiversité en IDF"</p>
<p>Y a-t-il des aides financières pour un projet de déploiement en région IDF d'un atelier collaboratif scientifique qui porte sur la biodiversité et les ressources naturelles et qui mène à des actions de renaturation des villes?</p>	<p>Un seul atelier cela va être un projet de trop petite dimension pour un projet européen, mais si c'est une démarche dans la durée n'hésitez pas à m'envoyer des précisions par mail</p>
<p>Pour les dispositifs européens qui intègrent un volet animation et sensibilisation, est-ce que cela sera de l'investissement (création d'outils ...) ou du fonctionnement (réalisation d'animations, etc.), ou les deux ?</p>	<p>Bonjour, les coûts RH en temps hommes peuvent toujours être intégrés, la création d'outils s'il s'agit d'édition, plaquettes ou outils internet c'est le plus souvent le cas, mais c'est une réponse "de principe". Il faut partir de votre projet et voir si et par quel programme il pourrait être soutenu. Si c'est dans le cadre d'un projet collaboratif, ce projet mènera des actions de sensibilisation et d'animation à l'échelle européenne qui pourront être déclinées par vous à une échelle locale.</p>
<p>Si on veut réussir à réduire la pression sur la biodiversité, c'est l'éducation aux enjeux écologiques des citoyens et des décideurs qu'il va falloir réussir. Existe-il des aides (pour les associations) qui éduquent, qui sensibilisent et qui incitent à changer ?</p>	<p>Bonjour, les dispositifs européens intègrent souvent également un volet animation et sensibilisation, qu'il s'agisse du FEDER, de LIFE ou d'Horizon Europe. // Vous pouvez retrouver plus de dispositifs sur Aides-territoires : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/comptes/inscription/?mtm_campaign=Webinaire%20ARB%20Ile%20de%20France%20(08%2F12)&mtm_kwd=Page%20... Vous pouvez également mettre en place un projet d'aire éducative (florence.brun@ofb.gouv.fr)</p>
<p>Mon association porte un projet d'agroécologie en agriculture urbaine IdF ? A quel dispositif suis-je éligible ? Merci beaucoup</p>	<p>Ces projets ne sont pas éligibles sur les dispositifs du service nature et biodiversité mais possiblement à ceux de la direction de l'agriculture. Je vous invite à écrire à cette adresse : agricultureurbaine@iledefrance.fr</p>
<p>Les associations peuvent elles être éligibles aux labels européens ?</p>	<p>Oui, tout à fait</p>

Les dispositifs de l'Etat via la DRIEAT

Dispositifs présentés : rappels sur les appuis de la DRIEAT sur la biodiversité et Focus sur le Fonds vert et les "portes d'entrées" qui pourront répondre aux projets biodiversité.

Question	Réponse
Bonjour les aides du dispositif îlot de fraîcheur sont elles cumulables avec les aides de l'agence de l'eau Seine Normandie pour les cours d'écoles ?	Les aides financières sont cumulables dans la limite du taux d'aides publiques autorisé. Les différents organismes financeurs en Ile-de-France sur la thématique "biodiversité" se réunissent régulièrement afin de se coordonner et proposer aux porteurs de projets le meilleur soutien financier.
Pour le fonds vert, est inclu les "plans d'action" qui sont déjà financés par la DRIEAT en IDF. Cela veut dire qu'il y aura des financements complémentaires possibles pour des PRA existants ?	Certaines actions ressemblent à des choses déjà faites : on a des financements supplémentaires, l'idée est d'augmenter les plans régionaux d'actions. Certaines mesures viennent financer des nouvelles thématiques
Pour le Fonds vert, est-ce que ce seront uniquement des actions non commencées qui pourront être financées ?	Les cahiers d'accompagnement du Fonds vert précisant les critères d'éligibilité et modalités de candidature seront mis en ligne sur Aides-territoires courant du mois de janvier.
Ces aides sont elles possibles pour la biodiversité dans les écoles, les crèches (création d'espaces dédiés à la biodiversité)?	A priori oui dans le cadre de la renaturation des villes

Les dispositifs de l'OFB

Dispositif présenté : Atlas de biodiversité communale

Question	Réponse
385 ABC soutenus depuis quand ?	Depuis 2017
Un projet d'atlas groupé peut-il être déposé pour un regroupement de communes ? par exemple les communes d'un site N2000.	Tout à fait.
Notre agglomération (Paris-Saclay) a réalisé son atlas de la biodiversité, qu'elle est en train de finaliser. Pouvons-nous faire appel à ce dispositif pour compléter cet atlas?	Au vu du grand nombre de demandes, ce ne sont pas les dossiers subventionnés en priorité. Il y a peu de chances que ce soit subventionné car l'enveloppe est souvent totalement consommée : nous vous invitons à trouver d'autres subventions pour co-financer votre projet.
Le dispositif Partenaires engagés pour la nature est-il ouvert en IdF?	Le dispositif n'est pas animé dans notre région à ce jour, toutefois je vous invite à revenir vers moi pour discuter de vos besoins. Florence.brun@ofb.gouv.fr

Les communes ont également besoin d'accompagnement technique pour la mise en œuvre des actions et leurs suivis. C'est l'OFB qui met en œuvre cet accompagnement au fil de l'eau ? ou des aides sont mobilisables pour qu'ils puissent être accompagnés par les associations?	Les associations ou bureaux d'étude sont associés aux projets d'atlas pour accompagner techniquement les collectivités (dépenses éligibles de l'appel à projets). L'OFB participe aux COPIL et accompagne les collectivités dans le suivi du projet, apporte ressources et conseils en cas de difficultés.
--	--

Les dispositifs de l'ARB IDF

Dispositif présenté : territoires engagés pour la nature (TEN)

Question	Réponse
le TEN est il aussi un dispositif national ?	Oui, un dispositif national mais géré régionalement
où pouvons-nous consulter la liste des TEN? et leurs engagements?	Sur le site de l'agence régionale de la biodiversité figure la liste des TEN. https://www.arb-idf.fr/article/la-reconnaissance-territoire-engage-pour-la-nature-en-ile-de-france/
les dossiers sont-ils consultables?	Les dossiers sont consultables auprès des collectivités candidates

L'outil Aides-territoires

Question	Réponse
Trouve-t-on des aides pour des projets portés par une association ?	Aides-territoires propose son moteur de recherche d'aides de façon gratuite pour tout type de porteur de projet, dont les associations. Néanmoins, les fonctionnalités avancées sont à destination des collectivités (communes, EPCI...) qui sont le coeur de cible du service.